

Bulletin d'inscription 2026/2027

Cours de THEÂTRE Ados**MERCREDI de 16h30 à 18h00 ou de 18h00 à 19h30**

Pour toute inscription merci de remplir ce formulaire et de nous le retourner en main propre,
par mail (bricerun@hotmail.com) **OU** par courrier (au 215 rue des Remparts 34400 Lunel)

JOUR et HORAIRE (Entourer l'horaire)	A l'espace Castel 173 rue Marx Dormoy à LUNEL MERCREDI de 16h30 à 18h00 MERCREDI de 18h00 à 19h30		
Tarif inscription :	A l'année : 390€ l'année (il y a 30 cours dans l'année) Le ou les cours d'essai sont payants : 13€ déductibles ensuite de l'inscription (2 cours d'essai max)		
NOM et PRENOM			
DATE DE NAISSANCE + âge	/...../.....		
NOM + PRENOM			
TELEPHONE(s)	/		
ADRESSE	N°..... Voie..... Code postal Ville		
E-mail :	@.....		
Mode de règlement : 1 ou plusieurs chèques L'ordre pour remplir le ou les chèque(s) est pour les cours ados « Association Théâtre Juste Ciel » <u>Noter les dates d'encaissement</u> AU DOS des chèques	Chèque numéro : Chèque 1 Chèque 2 Chèque 3	Date encaissement : / / / / / /	Montant €
	Espèces :		
Date du 1^{er} cours fait par l'élève	/...../.....		
Date du règlement	/...../.....		

Signature :

Ateliers de THEÂTRE Ados du MERCREDI de 16h30 à 18h00 ou de 18h00 à 19h30.
Année 2026/2027 Céline Manchon 06 50 25 69 77 – Brice Runacher 06 83 36 81 96

Cours d'essai :

Le tarif d'un cours d'essai est **13€**. Il est possible d'en faire 2. Déduit(s) ensuite de l'inscription.

Horaires des cours* (*hors vacances scolaires)

Les Ateliers de THEÂTRE Ados du MERCREDI de 16h30 à 18h00 ou de 18h00 à 19h30.

Lieu des cours :

Espace Catel 173 rue Marx Dormoy 34400 Lunel.

CourTarifs cours de théâtre ados du mercredi de 16h30 à 18h00 ou de 18h00 à 19h30 :

L'inscription se fait à l'année. Les chèques si il y en a plusieurs doivent tous nous être remis en début d'année.

Pour toute question relative aux paiements contactez-nous au 06 83 36 81 96.

-Tarif annuel : 390€ (il y a 30 cours dans l'année).

DATES DES COURS dans l'année scolaire 2026/2027 (Merci *NOTER* les dates ci-dessous) :

1ère partie de l'année

Il y a **12 cours** dans la **1^{ère} partie** de l'année scolaire 2026/2027 :

Du mercredi 9 septembre 2026 au mercredi 16 décembre 2026 (hors vacances scolaires) répartis comme suit :

Septembre 2026 = 4 cours	Octobre 2026 = 2 cours	Novembre 2026 = 3 cours	Déc 2026 = 3 cours
9. 16. 23. 30	7. 14	4. 18. 25	2. 9. 16

PAS de cours les 21 et 28 octobre, le 11 novembre, les 23 et 30 décembre 2026.

2ème partie de l'année

Il y a **18 cours** (dont 1 pour le spectacle 2 JUIN 2027) dans la **2^{ème} partie de l'année scolaire 2026/2027**.

Du mercredi 6 janvier 2027 au mercredi 2 juin 2027 (hors vacances scolaires) répartis comme suit :

Janvier 2027 = 4 séances	Février 2027 = 2 séances	Mars 2027 = 5 séances	Avril 2027 = 2 séances	Mai 2027 = 4 séances	Jun 2027 = 1 séances
6, 13, 20, 27	3, 24	3, 10, 17, 24, 31	21, 28	5, 12, 19, 26	2 (spectacle)

PAS de cours les 10 et 17 février, les 7 et 14 avril 2027. Il n'y a plus de cours après le 2 juin 2027 (sauf si certains cours ont dû être annulé et ont besoin d'être rattrapés).

REPETITIONS:

Les répétitions s'intensifieront les 5, 12 et 19 mai 2027, avec la répétition générale le 26 mai. La présence de tous les adolescents est indispensable durant le mois de mai 2027 afin de préparer le spectacle dans de bonnes conditions et de ne pas pénaliser le groupe.

Les SPECTACLES auront lieu à l'espace Castel le 2 juin 2027.

Groupe 16h30-18h : horaire de rendez-vous et spectacle à confirmer

Groupe 18h-19h30 : horaire de rendez-vous et spectacle à confirmer

Une participation de **5 € par spectateur adulte** sera demandée (billetterie en prévente).

Elle contribue à l'achat et à l'entretien des costumes, accessoires et décors de l'association.

DERNIERS Cours : Avant chaque vacances, les élèves peuvent apporter une boisson ou un paquet de biscuits ou des chips ou des bonbons à partager s'ils le souhaitent (aucune obligation). Nous ouvrons une parenthèse festive de 15 minutes pour se dire au revoir et bonnes vacances.

Cours reportés :

Si un cours devait être supprimé de notre fait (exemple maladie) nous ferions tout notre possible pour proposer une autre date de cours afin de rattraper le cours supprimé (lors des vacances scolaires ou sur le mois de juin).

Les conditions des cours pourraient alors changer pour ce cours de rattrapage comme un autre lieu, un horaire ou un jour différent. Nous ferons tout pour arranger nos élèves dans la mesure où ces derniers souhaitent venir. Si NOUS ne pouvons pas rattraper ce cours alors nous vous rembourserions le cours non rattrapé. Si nous organisons un cours de rattrapage, nous ne remboursons pas le cours déplacé.

Cours annulé / rattrapage

En cas d'annulation d'un cours de notre fait (maladie...), une date de rattrapage sera proposée, éventuellement un autre jour, horaire ou lieu, notamment pendant les vacances scolaires ou en juin. Dès lors qu'un cours de rattrapage est proposé, le cours initialement annulé ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Si aucun rattrapage ne peut être proposé de notre fait, le cours sera remboursé.

Période d'essai – 4 semaines

Afin de garantir à tous les adolescents un cadre agréable et propice à la pratique du théâtre, les quatre premières semaines constituent une période d'essai. Si le comportement d'un adolescent perturbe régulièrement le fonctionnement du groupe malgré les rappels de l'intervenant, nous nous réservons la possibilité de ne pas poursuivre son inscription à l'issue de cette période.

Signature : (un exemplaire pour nous et gardez un exemplaire Précieusement car toutes les dates sont inscrites dessus.)

--	--